

**Proposition d'approbation du Schéma Départemental
des Services aux Familles**

CD/2019/094

Service chef de file :

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Dans la continuité du Schéma départemental d'accompagnement des parents, adopté en 2014, le Département du Bas-Rhin s'est engagé aux côtés de l'Etat, de la CAF du Bas-Rhin et de l'ensemble des partenaires, à poursuivre la collaboration engagée en faveur du développement des politiques de soutien à la parentalité et d'accueil de la petite enfance auprès de l'ensemble des familles bas-rhinoises.

Face à l'accroissement des difficultés familiales et éducatives, il s'agit de consolider la prévention de l'émergence de ces difficultés, de renforcer l'offre d'accueil en proximité et l'accompagnement à la parentalité.

Ce partenariat a conduit à l'élaboration d'un nouveau Schéma des services aux familles 2019-2023 et d'une convention de partenariat qu'il est proposé d'adopter, dans le respect des compétences et pouvoirs propres de chaque partenaire.

La densité des partenariats existants au plan local en 2014 avait conduit les acteurs publics à retenir le Bas-Rhin pour préfigurer un schéma départemental des politiques « petite enfance » et « parentalité ». Cette invitation à innover et mieux coopérer avait été accueillie favorablement par l'ensemble des acteurs des services départementaux de l'Etat, du Département et de la CAF du Bas-Rhin, en étroite concertation avec l'Association des Maires du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg, l'Education Nationale, la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace, la Justice et l'Union Départementale des Associations Familiales, et de nombreux autres partenaires. Elle s'était matérialisée par la signature d'un premier « schéma départemental d'accompagnement des parents » le 10 octobre 2014.

Co-construit de manière originale autour des parcours de vie des parents, au plus près de leurs préoccupations, ce schéma a renforcé les synergies partenariales et produit des résultats concrets dans l'accompagnement des familles bas-rhinoises. Le bilan partagé de ce schéma est positif et ses 10 réussites majeures viennent l'illustrer.

Parmi les réalisations concrètes, on peut particulièrement souligner :

- la création du centre de ressources « petite enfance et handicap » et son action directe d'appui aux professionnels et aux familles dans les territoires. Il permet l'inclusion des enfants en situation de handicap en structure d'accueil de la petite enfance ;
- la mise en place de la plateforme départementale de médiation familiale destinée à prévenir les conflits et ruptures des liens familiaux ;
- l'expérimentation en crèches de places à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), pour favoriser le retour à l'emploi, notamment des mères isolées ;
- la mise en œuvre du Réseau d'accompagnement des parents animé par l'UDAF ;
- l'accompagnement des acteurs de la petite enfance (assistants maternels, structures d'accueil collectif) dans l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil pour un

meilleur maillage territorial.

Ces réalisations ont alimenté la réflexion pour l'élaboration d'un schéma de deuxième génération, au périmètre et aux ambitions étendus pour répondre aux enjeux et défis actuels. Ces derniers ont été mis en exergue par des documents fondateurs : la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la stratégie nationale de soutien à la parentalité « Dessine-moi un parent », la Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales ainsi que le Plan d'actions « Un avenir pour nos enfants » du Département du Bas-Rhin (délibération n° CD/2018/021).

Outre les politiques de la petite enfance et de l'aide à la parentalité, il est ainsi proposé d'intégrer dans le périmètre du nouveau Schéma, les objectifs partagés relatifs aux politiques de la jeunesse, et à l'animation de la vie sociale. De plus, il est proposé à l'Agence Régionale de Santé de s'inscrire parmi les partenaires signataires.

Si l'accompagnement des parents reste au cœur de la politique départementale, ce périmètre élargi a conduit les partenaires à privilégier la dénomination de « Schéma Départemental des Services aux Familles », conforme aux dénominations retenues au niveau national. Il ne s'agit pas d'une logique de distribution de services rendus qui seraient simplement consommés par les familles, mais bien d'offres d'accompagnement qui leur seront proposées, en s'appuyant sur leurs situations de vie, sur les compétences et responsabilités parentales et en développant leur capacité d'agir.

Ce schéma s'articule autour des finalités transverses suivantes :

- réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel que collectif ;
- répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles vulnérables ;
- mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité ;
- renforcer l'articulation de l'accueil du jeune enfant et des actions de soutien à la parentalité
- permettre une action coordonnée des acteurs sur le territoire ;
- améliorer l'information des familles sur l'offre disponible et favoriser la participation des parents.

Les orientations partagées sont déclinées en "pistes d'action" suffisamment ouvertes pour que les acteurs locaux puissent se les approprier et, le cas échéant, les mettre en œuvre selon des modalités qui n'auraient pas forcément été imaginées initialement.

Ce schéma co-construit étant un outil d'aide à la décision, il est proposé que sa durée s'inscrive dans la même temporalité que le plan d'actions Enfance Jeunesse Famille du Département soit jusqu'en 2023. Il devra être cohérent avec le Schéma des services aux familles du Département du Haut-Rhin conduit sur la même période, afin de faciliter les coordinations et synergies, dans la perspective de la construction de la Collectivité Européenne d'Alsace.

La convention de partenariat et de suivi du schéma proposée vise à la poursuite et au renforcement des collaborations. Elle définit les instances de gouvernance du Schéma, présidées par le Préfet et dont la vice-présidence est assurée par le Président du Conseil Départemental et le Président du Conseil d'Administration de la CAF.

Elles comprennent :

- le Comité stratégique des services aux familles, instance politique qui réunit les représentants institutionnels chefs de file des politiques concernées ;
- le Bureau du comité stratégique, instance restreinte assurant les travaux

- nécessaires à la mise en œuvre du Schéma ;
- la Commission départementale des services aux familles, qui réunit les représentants des acteurs de la mise en œuvre des priorités du Schéma départemental, pour recueillir les réflexions engagées sur les thématiques de la petite enfance, de la parentalité, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve le Schéma Départemental des Services aux Familles – période 2019-2023, joint en annexe, qui s'articule autour des finalités transverses suivantes :

**réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel que collectif ;*

**répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles vulnérables ;*

**mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité ;*

**renforcer l'articulation de l'accueil du jeune enfant et des actions de soutien à la parentalité*

**permettre une action coordonnée des acteurs sur le territoire ;*

**améliorer l'information des familles sur l'offre disponible et favoriser la participation des parents.*

- approuve la convention de partenariat et de suivi du Schéma précité, jointe en annexe,

- autorise son président à signer ladite convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les principaux acteurs publics des politiques de l'accueil de la petite enfance, du soutien à la parentalité, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY